



CHOLET

Rue Auguste Decelle

PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction d'un ensemble de logements collectifs et de deux maisons individuelles

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

22 DECEMBRE 2022

ARCHIMAGE
ET ASSOCIÉS
Architectes

13 Rue Marie Curie
44230 ST Sébastien sur Loire
02 40 89 55 49
architectes@archimageetassocies.com

LISTE DES PIÈCES

Pièces écrites

Formulaire cerfa
PC4a.b.c.d - Notice architecturale
PC16.1 – Attestations de prise en compte de la réglementation environnementale RE 2020
Annexe – Notice paysagère
Annexe – Engagements « Naturellement »
Annexe – Notice hydraulique
Annexe – Rapport d'étude géotechnique de conception G2 phase AVP (annexe à notice hydraulique)

Pièces graphiques

PC1 – Plan de situation
PC2 – Plan masse
PC3a.b.c.d – Coupes sur le terrain et les constructions
PC5a – Façades Bâtiment A
PC5b – Façades Bâtiment B
PC5c – Façades Bâtiment C
PC5d – Façades Bâtiment D
PC5e – Toiture des bâtiments
PC5f – Façades des maisons individuelles
PC6a.b.c – Insertions dans le site
PC7 – Photographies dans l'environnement proche
PC8 – Photographies dans l'environnement lointain
PC27-A1 – Plan masse des constructions à démolir
PC27-A2 – Photographies des constructions à démolir
Annexe – Plan du RDC bas
Annexe – Plan du RDC haut
Annexe – Plan des étages courants
Annexe – Plan de giration véhicule de ramassage desOM
Annexe – Plan de giration de la zone de retournement pompier
Annexe – Plan de réseaux EP EU (annexe à notice hydraulique)
Annexe – Plan paysage (annexe à notice paysage)

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT



Légende

Végétal :

- Arbres existants
- Arbres tiges, cèpes et baliveaux projet
- Arbustes projet

Revêtements et plantations :

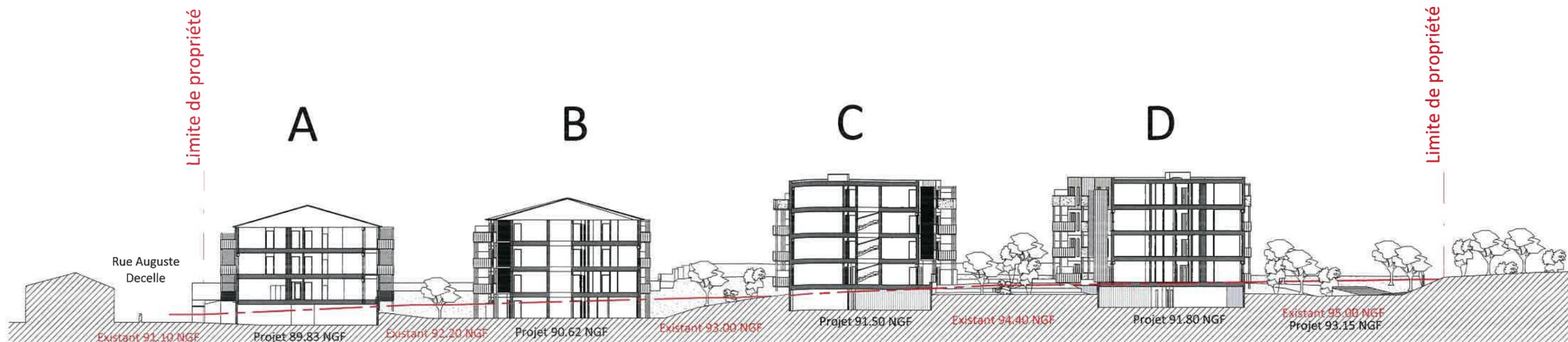
- Zone de prairies/petouse
- Massifs de vivaces et graminées
- Noyau
- Cheminement en stabilisé
- Pavés joint enrobé
- Béton balayé
- Enrobé
- Mobilier
- Gabions 50cm de hauteur

Rue Auguste Decelle

PLAN DE MASSE MODIFICATION 1 : 500

ARCHIMAGE
ET ASSOCIÉS
AGENCE D'ARCHITECTURE

Selon la loi N°57-298 du 11 mars 1957 codifiée dans le code de la propriété intellectuelle, le présent document est la propriété exclusive et intellectuelle de la société Archimage & Associés. Par conséquent, il ne peut être ni utilisé, ni diffusé à un tiers sans notre autorisation.

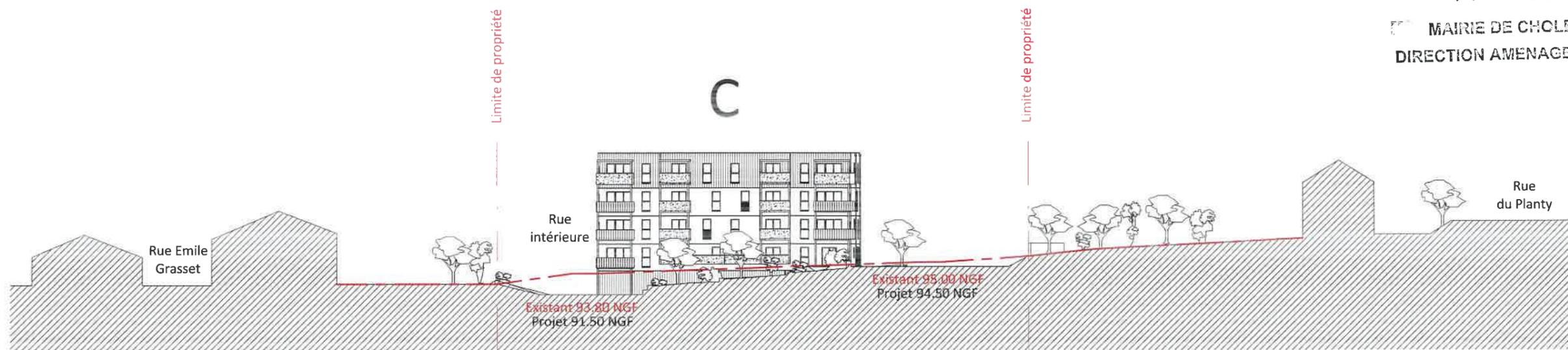


Profil de la voirie intérieure

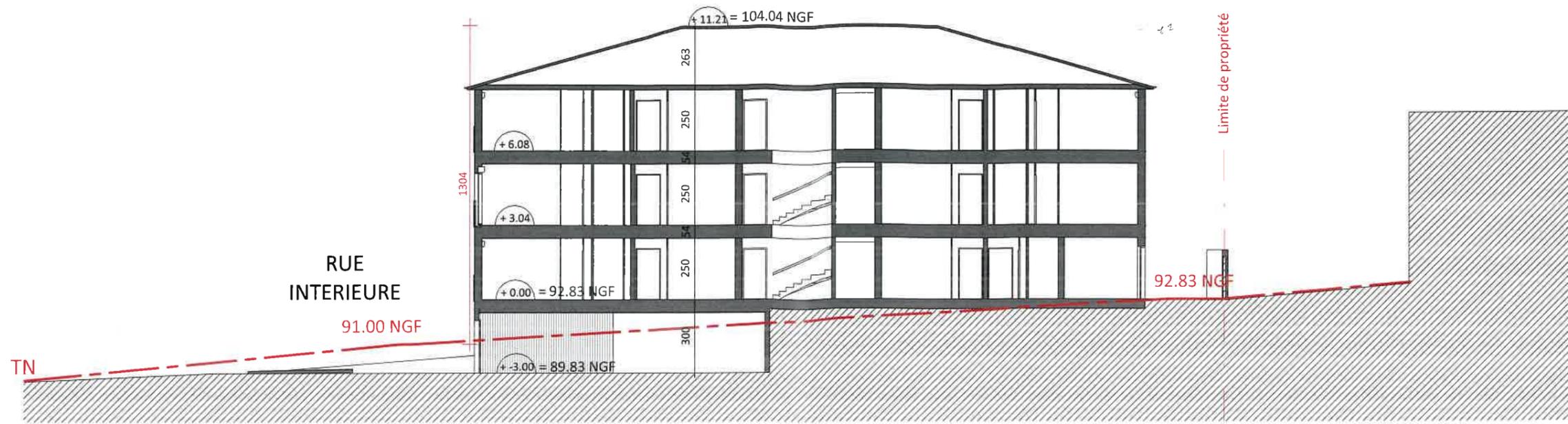
REÇU LE

14 AVR. 2023

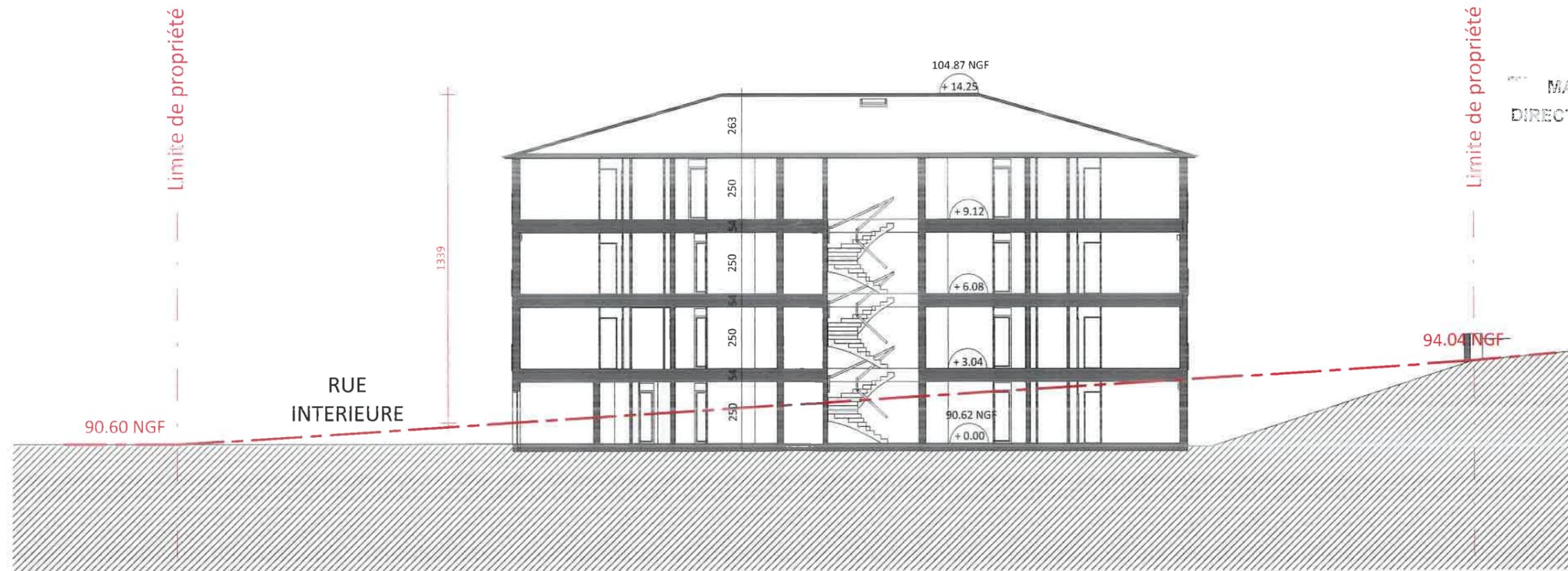
MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT



Coupe FF



Coupe AA



Coupe BB

REÇU LE

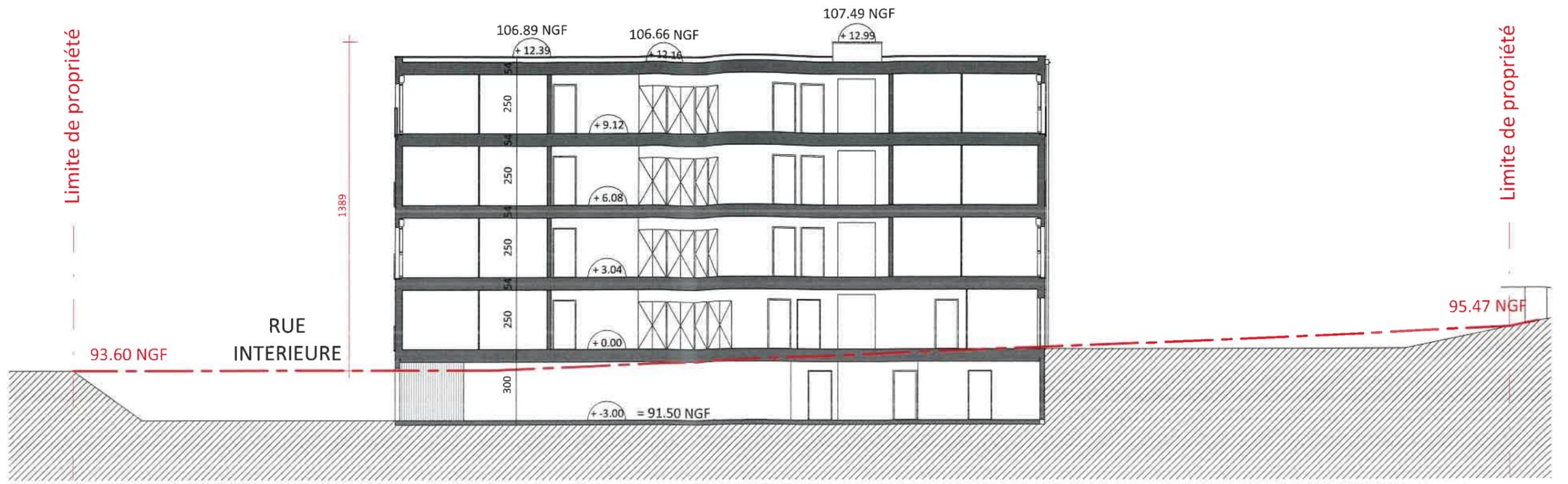
14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

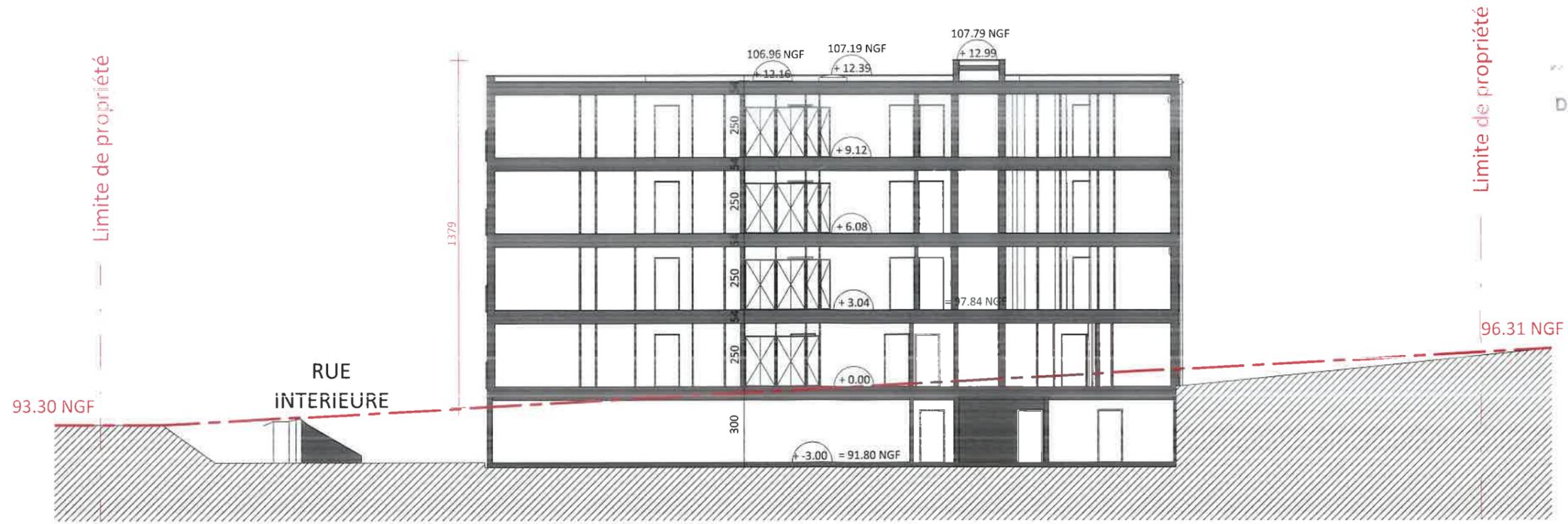
Rue Auguste Decelle

PLANS EN COUPE DU TERRAIN 1 : 200

ARCHIMAGE
ET ASSOCIÉS
Agence d'architecture



Coupe CC



Coupe DD

REÇU LE

14 AVR. 2023

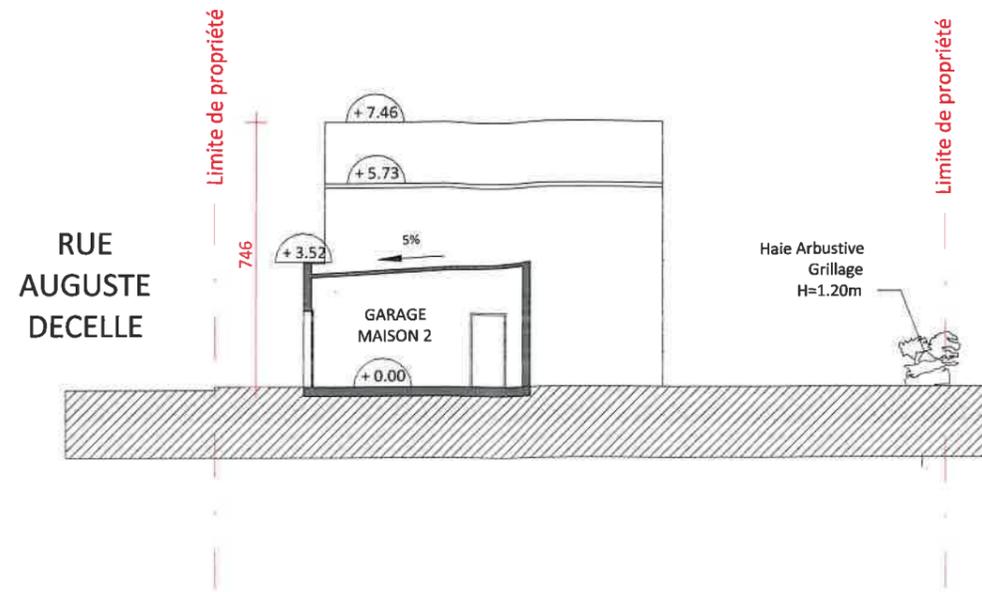
MAIRIE DE GNOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

Rue Auguste Decelle

PLANS EN COUPE DU TERRAIN 1 : 200

ARCHIMAGE
ET ASSOCIES
Agence d'architecture

Selon la loi N°57-298 du 11 mars 1957 codifiée dans le code de la propriété intellectuelle, le présent document est la propriété exclusive et intellectuelle de la société Archimage & Associés. Par conséquent, il ne peut être ni utilisé, ni diffusé à un tiers sans notre autorisation.

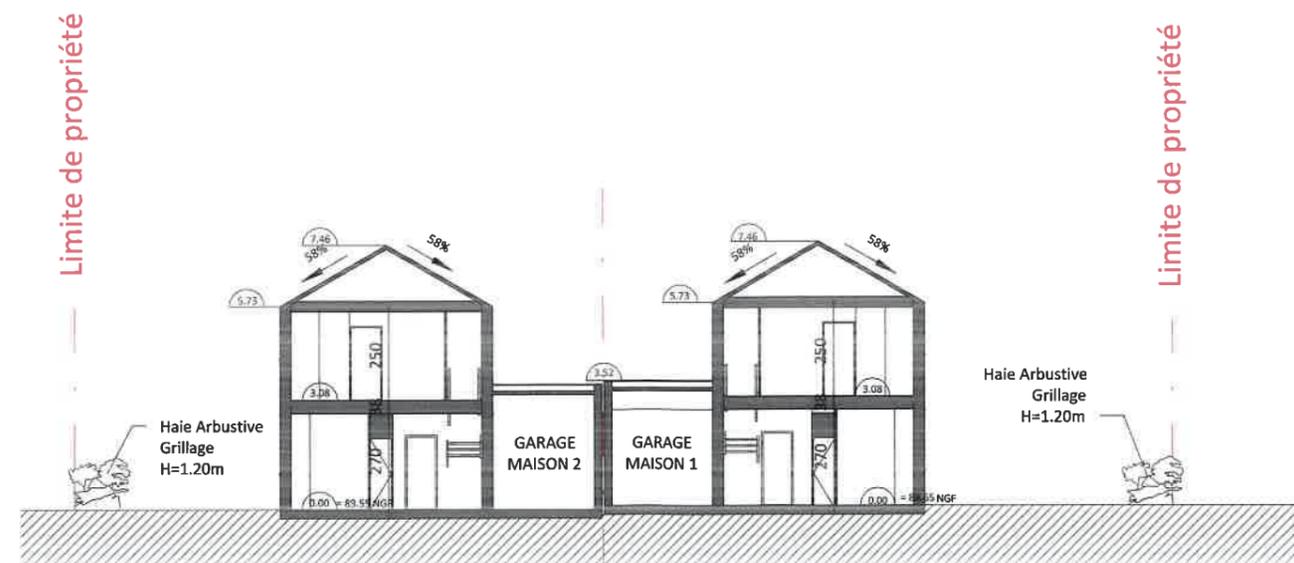


Coupe longitudinale sur les maisons individuelles

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT



Coupe transversale sur les maisons individuelles

Rue Auguste Decelle

PLANS EN COUPE DES MAISONS
INDIVIDUELLES

1 : 200

ARCHIMAGE
ET ASSOCIES
Agence d'architecture

PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

La parcelle est située dans le quartier du Planty à CHOLET sur les références cadastrales BO 170, 171, 172p(43m²), 173 à 177, 179, 191, 192,195 à 197, 425, 536, d'assiette foncière 8338m².

Elle est composée d'une ancienne école primaire, d'un entrepôt de piètre qualité architecturale abritant une société de carrosserie-peinture qui ferme la perspective sur le cœur d'îlot, de 2 habitations et quelques annexes qui seront démolis pour les besoins du projet.

Elle est bordée par la rue Auguste Decelle à l'Ouest et se connecte à la contre-allée de la rue du Planty au Nord, par la voie qui dessert l'ancienne école primaire.

L'environnement bâti proche est à la fois pavillonnaire et articulé avec de nombreuses zones de logements collectifs dans ce même quartier avec des niveaux allant du R+4 au R+12. Ces édifices sont anciens mais plusieurs opérations nouvelles voient le jour et participe au renouveau urbain. Notre projet se situe dans la continuité de ce renouvellement de quartier.

Le terrain présente une pente dans son ensemble vers le Sud.

Le projet se situe en zone UAb du PLU.

PRESENTATION DU PROJET.

1 – PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN

Le terrain sera aménagé pour accueillir le programme de résidences de logements.

L'aménagement consiste à créer des espaces végétalisés et arborés ainsi que des cheminements piétons pour valoriser le site.

Le projet connecte la rue Auguste Decelle à la contre-allée de la Rue du Planty par une voie interne en double sens, ce qui nécessite un modelage modifiant globalement la topographie du terrain. Il marque le renouvellement d'un îlot avec une attention particulière sur les avoisinants pour le respect des vis à vis.

Pour respecter l'intimité des maisons adjacentes au terrain, les bâtiments sont implantés en retrait des limites séparatives de propriété.

Le périmètre recevra une concentration végétale pour limiter les vis -à-vis grâce aux grandes surfaces libres de construction. Elles accueilleront des noues paysagères et fleuries ainsi que de multiples arbres de hautes tiges ou encore des haies et arbustes.

2 – COMPOSITION ET ORGANISATION DU PROJET.

Le projet porte sur la construction de 2 maisons individuelles à l'angle des rues Auguste Decelle et Emile Grasset qui complète le tissu pavillonnaire existant et de 100 logements répartis en 4 bâtiments collectifs formant un ensemble immobilier de 102 logements au total.

Les bâtiments sont articulés en peigne perpendiculairement à la voie interne de manière à dégager des percées visuelles et respirations depuis celle-ci. Ils forment ensemble une architecture cohérente. Ils sont orientés Est/Ouest afin de bénéficier d'un ensoleillement amélioré pour tous les logements. De plus, leur implantation comporte des décalages les uns vis-à-vis des autres pour permettre une animation des volumes et offrir des perméabilités visuelles et une bonne insertion au quartier. Les espaces ainsi formés entre les bâtiments permettent l'aménagement de large espaces végétalisés et arborés ainsi que des cheminements doux pour valoriser le site. Ces promenades mêlent arbres, arbustes haies végétales et engazonnement (Cf. notice paysagère).

La variation des gabarits (hauteur des bâtiments) et les choix de toiture permettent une intégration adoucie du projet depuis le tissu pavillonnaire proche. Chaque construction est adaptée en fonction de sa situation :

- Les 2 maisons sont en R+1 avec toiture tuile et conserve le langage du quartier. En maçonnerie traditionnelle ou en ossature bois selon les possibilités techniques, leur façade pignon dynamise l'écriture des maisons individuelles et marque le lien avec le quartier.
- Le bâtiment A comporte 19 logements (7T2 - 8T3 - 4T4). Il est parallèle à la rue Auguste Decelle en R+2 afin de rester cohérents face aux maisons de cette même rue. Sa toiture de tuiles à quatre pans conserve le langage du quartier et évite la création de pignons augmentant inutilement les hauteurs de façades. Pour pallier la forte pente du terrain et être accessible aux piétons depuis sa façade Nord via la rue Auguste Decelle, il est partiellement posé sur un socle au Sud dissimulant espaces techniques, 3 places de stationnement et un local à vélos.
- Le bâtiment B comporte 25 logements (10T2 - 9T3 - 6T4). Il n'a pas de sous-sol partiellement enterré. La topographie du site à cet endroit lui permet de s'implanter directement en rez -de-chaussée bas avec trois niveaux superposés (R+3). Les logements du RDC peuvent ainsi profiter d'un accès direct aux espaces paysagers extérieurs. Son accès piéton se fait directement depuis la voie intérieure. Sa toiture se trouvant à la même hauteur que le bâtiment A, le même principe de toiture lui permet de conserver le langage constructif du quartier.
- Les bâtiments C et D comportent 28 logements chacun (2x [14T2 - 14T3]). Ils se situent dans la partie avec le plus de dénivelé entre le point haut au Nord en bout de rue du Planty et la voie interne au Sud. Ils sont entièrement posés sur un socle dissimulant un parking vélos et voitures ainsi que plusieurs éléments techniques accessibles via la rue intérieure au Sud. L'accès piéton se fait par leur pignon Nord. Ils sont en R+3 tout comme le bâtiment B. L'altimétrie naturelle du terrain étant plus élevée à cet endroit, ces deux bâtiments sont en toitures plates. Une toiture tuiles à cette hauteur ne serait que très peu visible et ne participerait donc pas à l'unité architecturale du quartier.

Les 2 maisons et le bâtiment collectif A sont accessibles au piéton par la rue Auguste Decelle alors que les 3 autres bâtiments collectifs, seront exclusivement desservis par la voie interne réalisée dans le cadre de l'opération.

La volonté de ce projet est de recourir au procédé constructif à ossature bois (système YWOOD Résidentiel), pour diverses raisons :

- Intérêt énergétique et environnemental
- Intérêt constructif, système industrialisé
- Gain de temps et limitation des nuisances pour les riverains en chantier

DONNEES DU PROJET

- S TERRAIN	8338m ²
- S PLANCHER COLLECTIFS	5488m ²
- S PLANCHER MAISONS	178m ²
- PARKING	104
- LOCAUX VELOS	136m ²

Rue Auguste Decelle

NOTICE

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET

DIRECTION AMENAGEMENT

ARCHIMAGE
ET ASSOCIEES
Agence d'architecture

La manière de construire en bois est différente des méthodes traditionnelles en maçonnerie et cela induit une manière différente de concevoir. Les hauteurs de niveau à niveau sont plus importantes par exemple, les volumes sont plus rectilignes. La compacité des volumes permet également d'avantager le bâtiment d'un point de vue thermique et bioclimatique. Les volumes sont travaillés par strates horizontales avec divers types de finitions qui structurent et animent les façades. Chaque logement bénéficie d'un espace extérieur privatisé grâce à la disposition de balcons ou de terrasses selon leur situation. Les balcons participent eux aussi à l'agrément et au séquençage des façades. En effet, étant donné le mode constructif en bois, ceux-ci sont rapportés avec une structure métallique indépendante. Leur légèreté apparente dynamise la façade. Des balcons superposés viennent ainsi créer un ensemble construit sur la façade, sur lequel des lames verticales ou horizontales sont fixées pour servir de brise-soleil et/ou de pare-vue selon les cas.

3 – MATERIAUX ET COULEUR.

Bâtiments collectifs :

Les bâtiments A, C et D reposent sur un socle construit en béton dont les parements extérieurs sont peints en gris souris RAL 7005. Ce socle accueille les niveaux de logement en ossature bois une fois les dénivelés du terrain naturel franchi. Le bâtiment B n'étant pas sur une parcelle en pente. Il est intégralement en ossature bois. Néanmoins, dans un souci de cohérence globale, les façades du niveau RDC sont traitées en enduit organique de même teinte RAL 7005 que les socles de ses voisins.

Les étages courants des 4 bâtiments sont traités en enduit organique de teinte blanc cassé respectant l'écriture architecturale du quartier et favorisant la luminosité dans ce nouvel îlot.

Les bâtiments B, C et D possédant un niveau supplémentaire par rapport au bâtiment A, les façades du dernier étage sont traitées en bardage bois en imprégnation marron.

Cette dissociation du dernier étage, ainsi que les bavettes de recoupement à chaque niveau des bâtiments, participent à l'horizontalité de l'architecture de faible importance visuelle.

Afin de s'intégrer d'avantage à l'environnement bâti, les bâtiments A & B, sont couverts d'une toiture à quatre pentes en tuiles de teinte orangées.

Les balcons sont en structure métallique rapportées. Afin qu'ils soient lisibles, ils sont thermolaqués gris souris RAL 7005. Un jeu d'écriture est également créé grâce à la modénature des garde-corps. Ils sont composés de tasseaux de bois et se déroulent autour des balcons et/ou des fenêtres du projet, reliant les deux parfois. Cette écriture associe l'ensemble des façades du projet pour une écriture commune et accroît les effets d'horizontalité.

En cœur d'îlot, les gardes corps des loggias situées dans les renforcements des bâtiments sont en tôles découpées laquées entièrement dans le même blanc que les enduits afin de donner une sensation plus douce dans ces espaces verts communs.

L'ensemble des menuiseries et des descentes EP sont en PVC blanc.

Les portes de garages du bâtiment A ainsi que les diverses menuiseries situées dans les bétons peints seront de la même teinte gris souris RAL 7005.

Maisons :

Les deux maisons reprennent l'écriture du quartier avec un enduit blanc cassé et une couverture en tuiles teinte orangée. Les garages en toiture plate sont bardés de panneaux de fibrociment gris anthracite donnant à l'ensemble une note actuelle.

De la même manière que pour les collectifs, l'ensemble des menuiseries et des descentes EP sont en PVC blanc.

4 – TRAITEMENT DES LIMITES DE L'OPERATION.

L'opération est ouverte sur tout l'alignement avec la rue Auguste Decelle et dans sa connexion avec la contre-allée de la rue du Planty. Afin d'assurer un flux de piétons en toute sécurité, un trottoir de 1.50m de large est aménagé dans la bande de recul de 5m le long de la rue Auguste Decelle.

Les autres limites séparatives de l'opération qui la sépare des parcelles voisines ou de la rue Emile Grasset seront closes. Soit par les murs, murets et clôtures existantes qui seront conservées, reconstituées, ou remises en état, soit par la mise en place d'une nouvelle clôture grillagée d'une hauteur de 2m pouvant être doublée de haies vives.

5 – ESPACES LIBRES.

Le traitement paysager tient compte des engagements « L'Écosystème Naturellement ! », (cf. annexe au permis de construire).

Il s'agit de composer esthétiquement une hiérarchie entre grands arbres, arbustes et plantes vivaces mais également d'associer les jardins privatifs et les circulations piétonnes.

La déclivité du site est exploitée pour participer au « décor » des jardins avec des talus et des noues.

Les cheminements piétons et accès aux halls sont en béton balayé.

La voirie principale est en enrobé et les places de stationnements extérieures sont en pavés drainants semi perméable type « dalle Evergreen ».

Les aménagements extérieurs sont décrits dans la notice paysagère (cf. annexe au permis de construire) produite par un paysagiste qui propose un environnement pour la résidence prenant en compte les caractéristiques spécifiques du site. Il définit les ambiances végétales et la composition des essences.

La perte de la quasi totalité des végétaux présents initialement sera compensé par la plantation de 25 arbres en 18/20, 14 cépées en 200/250 et 20 baliveaux 150/200 (même essences que les 18/20).

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

Rue Auguste Decelle

NOTICE

ARCHIMAGE
ET ASSOCIEES
Agence d'architecture

6 – AIRES DE STATIONNEMENT

Stationnement des véhicules.

Le règlement d'urbanisme prévoit une place par logement inférieur à 80m² et deux au-delà. Les deux maisons individuelles bénéficient de deux places chacune.

Le calcul des places de stationnements est donc le suivant pour ce projet :

100 logements de moins de 80m² + 2 maisons de 89m²

Calcul réglementaire : 1 x 100 + 2 x 2 = 104 places de stationnements

Les 104 places de stationnement sont réparties proportionnellement au nombre de logement au travers du site. Les bâtiments C et D regroupant plus d'habitations, et la topographie du site le permettant, ils sont équipés tous les deux d'un sous-sol à demi enterrés afin que la place de la voiture ne soit pas majoritaire sur le site.

Stationnement des vélos.

Le règlement d'urbanisme ne prévoyant pas de règle, alors la règle applicable à date du dépôt de permis de construire est celle de l'arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R. 111-14-2 à R. 111-14-8 du code de la construction et de l'habitation qui prévoit pour les bâtiments à usage principal d'habitation, que l'espace possède une superficie de 0,75 m² par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5 m² par logement dans les autres cas, avec une superficie minimale de 3 m².

Bâtiment A de 19 logements : 8 T2 + 7 T3 + 4 T4, soit 8*0,75 + 11*1,5 = 22,5 m²

Bâtiment B de 25 logements : 10 T2 + 9 T3 + 6 T4, soit 10*0,75 + 15*1,5 = 30 m²

- Superficie exigée pour local vélo bâtiment A et B = **52,5 m²**

Prévu en un local Sous-sol du bâtiment A : **72m²**

Bâtiment C de 28 logements : 14 T2 + 14 T3, soit 14*0,75 + 14*1,5 = 31,5 m²

Bâtiment D de 28 logements : 14 T2 + 14 T3, soit 14*0,75 + 14*1,5 = 31,5 m²

- Superficie exigée pour local vélo bâtiments C et D = **63 m²**

Prévu en 2 locaux :

A. Sous-sol du bâtiment C : **31.8 m²**

B. Sous-sol du bâtiment D : **31.8 m²**

7 – DIVERS.

ASSAINISSEMENT

- Eaux Usées :

Un réseau de collecteurs des eaux usées, en PVC CR16, sera créé sous la voirie de l'opération. Il aboutira au branchement sur la Rue Decelle Chaque bâtiment disposera d'un branchement, à l'extrémité duquel sera posée une boîte à passage direct avec cadre béton et tampon fonte. Chaque maison sera raccordée au réseau d'eau usées de la rue Decelle. Ces travaux seront réalisés en accord avec les services techniques de CHOLET.

L'entreprise titulaire du marché devra soumettre les collecteurs, les branchements ainsi que les regards à des essais d'étanchéité et fournir le rapport correspondant. En outre, il devra réaliser une inspection télévisée des collecteurs et fournir la cassette vidéo accompagnée du rapport correspondant.

- Eaux Pluviales :

« Les eaux pluviales doivent être gérées au niveau du projet conformément au zonage pluvial de la ville de Cholet.

Pour compenser les surfaces imperméabilisées, des mesures doivent être mises en place. Au vu des résultats des tests d'infiltration (Cf. résultat étude de sol présenté en annexe de la notice hydraulique), des ouvrages de rétention doivent être envisagés.

Par rapport à la topographie, le projet a été divisé en bassins versants dont les délimitations sont détaillées dans la notice hydraulique annexée au permis de construire.

Pour les bassins versants BV1 et BV2, les eaux pluviales qui ruissellent sur les toitures des bâtiments et sur la voirie transitent via des grilles et des canalisations vers des noues paysagères.

Pour le BV 3, l'ouvrage de rétention est un bassin enterré sous la voirie.

Pour le BV 4, les eaux pluviales des maisons seront régulés par des puisards qui vont permettre de stocker les eaux pluviales avant rejet à débit régulé vers le réseau communal. Les trop-pleins se déverseront sur la voirie.

Chaque ouvrage est équipé d'un ouvrage de régulation pour respecter les débits de fuite du zonage des eaux pluviales de Cholet (7L/s/ha pour le Nord du projet de plus de 1000 m² et 3L/s/ha pour le secteur des maisons de moins de 1000 m²).

Les ouvrages des BV1, 2 et 3 seront gérés en cascade :

- Les eaux de la noue paysagère du BV1 seront rejetées à débit régulé vers une canalisation qui rejoint la noue paysagère du BV2.
- Les eaux de la noue paysagère du BV2 seront rejetées à débit régulé vers le bassin enterré du BV3.
- Les eaux du BV3 seront rejetées dans le réseau eaux pluviales existant rue Auguste Decelle à débit régulé. »

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

RESEAUX SOUPLES

Les réseaux à créer seront raccordés sur les réseaux existants à proximité.

- Alimentation en eau potable

Chaque bâtiment sera branché sur la conduite mise en place dans l'opération. Cette dernière se raccordera sur le réseau existant sur la rue Auguste Decelle. Ces travaux seront réalisés en accord avec les services techniques du concessionnaire.

- Protection incendie

Les bâtiments seront classés :

- En 2ème famille pour les 2 maisons contiguës
- En 2ème famille pour les 4 bâtiments collectifs

La protection incendie de l'opération sera assurée par la mise en place de 2 poteaux dans l'opération (cf. plan masse).

Une raquette de retournement est prévue au nord du bâtiment D (cf. annexe au permis de construire)

- Alimentation en électricité

Le réseau basse tension sera réalisé en souterrain. Pour les besoins du projet, il est prévu la création d'un poste de transformation qui sera mis en place au sein du bâtiment A. Les travaux seront exécutés selon les directives et sous le contrôle des services d'ENEDIS, et d'après le projet réalisé en accord avec lesdits services.

Nous prévoyons également l'effacement du réseau électrique aérien sur la rue Auguste Decelle au droit du projet pour l'aménagement d'un trottoir.

- Eclairage

L'éclairage des voies à créer sera réalisé à partir d'une armoire de commande mise en place dans l'opération.

Les candélabres sur les voies seront constitués par un mât en acier thermolaqué surmonté d'un luminaire, équipé d'une lampe LED. Les cheminements piétonniers d'accès aux bâtiments pourront être éclairés par des bornes lumineuses. Les modèles de points lumineux seront choisis lors de la réalisation des travaux.

- Fourreaux Téléphone & Fibre Optique

Le réseau sera constitué de fourreaux PVC pour le passage ultérieur des câbles téléphoniques et fibre optique à partir des réseaux existants à proximité. Il sera établi conformément aux instructions du concessionnaire.

- Tranchées communes

Tous les réseaux décrits ci-dessus seront établis en tranchées communes.

GESTION DES DECHETS

La collecte des déchets ménager et de tri sélectif s'organise grâce à 3 Bornes d'Apport Volontaires Enterrées dans le sol au niveau de l'accès Sud-Ouest depuis la rue Auguste Decelle dans une zone de stationnement.

La giration du véhicule de ramassage fait l'objet d'une étude (cf. plan en annexe au permis de construire) et a été dessiné pour lui permettre de circuler et de se stationner devant les BAVE durant leur manutention sans entraver le flux des véhicules sur la rue Auguste Decelle.

Les halls des quatre bâtiments sont tous à moins de cent cinquante mètres de ces BAVE, néanmoins, deux locaux poubelles au sous-sol des bâtiments C et D ont été ajoutés pour plus d'aisance et jouent le rôle de tampons. Les déchets de ces locaux seront acheminés chaque semaine dans les BAVE par une entreprise missionnée par le syndicat des copropriétaires.

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

Rue Auguste Decelle

NOTICE

ARCHIMAGE
ET ASSOCIEES
Agence d'architecture



Façade Nord



Façade Ouest

REÇU LE

17 MAI 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

MATERIAUX

- Toiture tuiles oranges
- Bardage bois vertical
- Enduit blanc cassé
- Enduit/peinture gris souris RAL 7005
- gardes corps tasseaux bois
- Garde corps tôle laquée RAL9010 découpée
- Garde corps tôle laquée RAL9010 découpée
- Fenêtres PVC blanc
- Gouttières et descente EP PVC blanc
- Portes d'entrée et éléments techniques dans le socle béton en gris souris RAL 7005
- Les fenêtres avec allèges vitrées seront en opalesscent



Façade Sud



Façade Est

Rue Auguste Decelle

FACADES BATIMENT A

1 : 200

ARCHIMAGE
ET ASSOCIES
Agence d'architecture

Selon la loi N°57-298 du 11 mars 1957 codifiée dans le code de la propriété intellectuelle, le présent document est la propriété exclusive et intellectuelle de la société Archimage & Associés. Par conséquent, il ne peut être ni utilisé, ni diffusé à un tiers sans notre autorisation.

PC-05a



Façade Nord



Façade Ouest

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

MATERIAUX

-  Toiture tuiles oranges
-  Bardage bois vertical
-  Enduit blanc cassé
-  Enduit/peinture gris souris RAL 7005
-  Gardes corps tasseaux bois
-  Gardes corps tôle laquée RAL9010 découpée
-  Gardes corps tôle laquée RAL9010 découpée
-
-  Fenêtres PVC blanc
-  Gouttières et descente EP PVC blanc
-  Portes d'entrée et éléments techniques dans le socle béton en gris souris RAL 7005
-  Les fenêtres avec allèges vitrées seront en opalescent



Façade Sud



Façade Est

Rue Auguste Decelle

FACADES BATIMENT B

1 : 200

ARCHIMAGE
ET ASSOCIEES
Agence d'architecture



Façade Nord



Façade Ouest

MATERIAUX

- Toiture tuiles oranges
- Bardage bois vertical
- Enduit blanc cassé
- Enduit/peinture gris souris RAL 7005
- gardes corps tasseaux bois
- Garde corps tôle laquée RAL9010 découpée
- Garde corps tôle laquée RAL9010 découpée
- Fenêtres PVC blanc
- Gouttières et descente EP PVC blanc
- Portes d'entrée et éléments techniques dans le socle béton en gris souris RAL 7005
- Les fenêtres avec allèges vitrées seront en opalescent

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT



Façade Sud



Façade Est

Rue Auguste Decelle

FACADES BATIMENT C

1 : 200

ARCHIMAGE
ET ASSOCIEES
Agence d'architecture



Façade Nord



Façade Ouest

MATERIAUX

- Toiture tuiles oranges
- Bardage bois vertical
- Enduit blanc cassé
- Enduit/peinture gris souris RAL 7005
- gardes corps tasseaux bois
- Garde corps toile lacquée RAL9010 écaillée
- Garde corps toile lacquée RAL9010 écaillée

Fenêtres PVC blanc
Goutières et essente EP PVC blanc
Portes d'entrée et éléments techniques dans le socle béton en gris souris RAL 7005
Les fenêtres avec allèges vitrées seront en opalescent

REÇU LE
30 JUIN 2023
MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT



Façade Sud



Façade Est

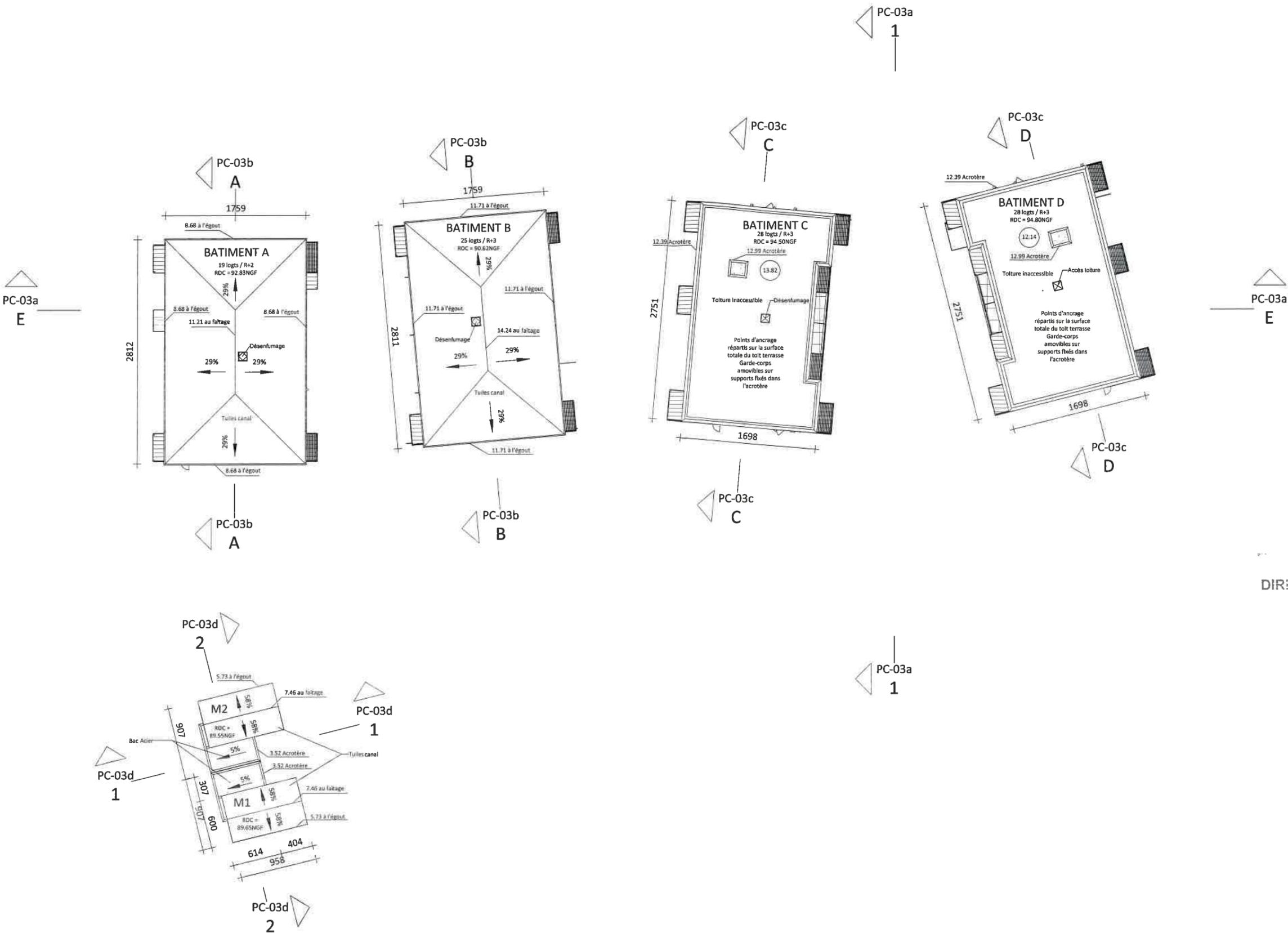
Rue Auguste Decelle

FACADES BATIMENT D

1 : 200

ARCHIMAGE
ET ASSOCIES
AGENCE D'ARCHITECTURE

Selon la loi N°57-298 du 11 mars 1957 codifiée dans le code de la propriété intellectuelle, le présent document est la propriété exclusive et intellectuelle de la société Archimage & Associés. Par conséquent, il ne peut être ni utilisé, ni diffusé à un tiers sans notre autorisation.



REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

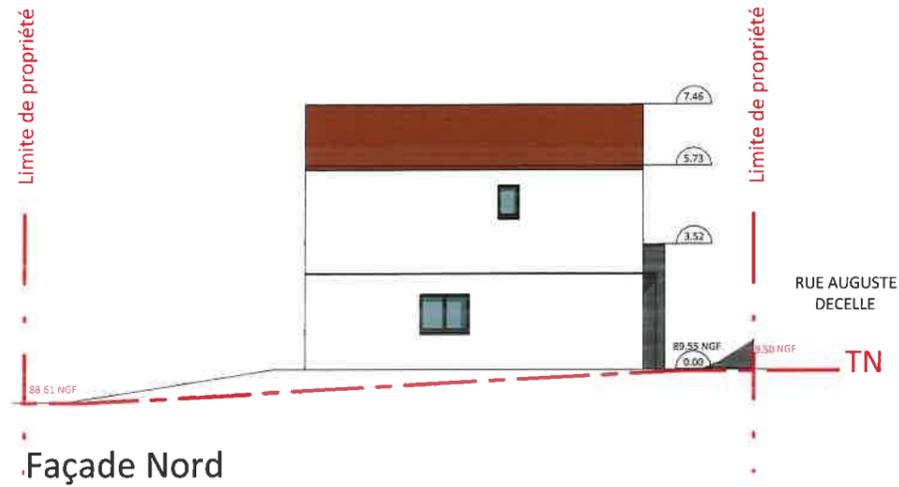
Rue Auguste Decelle

FACADES BATIMENTS TOITS

1 : 500

ARCHIMAGE
ET ASSOCIES
Agence d'architecture

PC-05e



Façade Nord



Façade Ouest

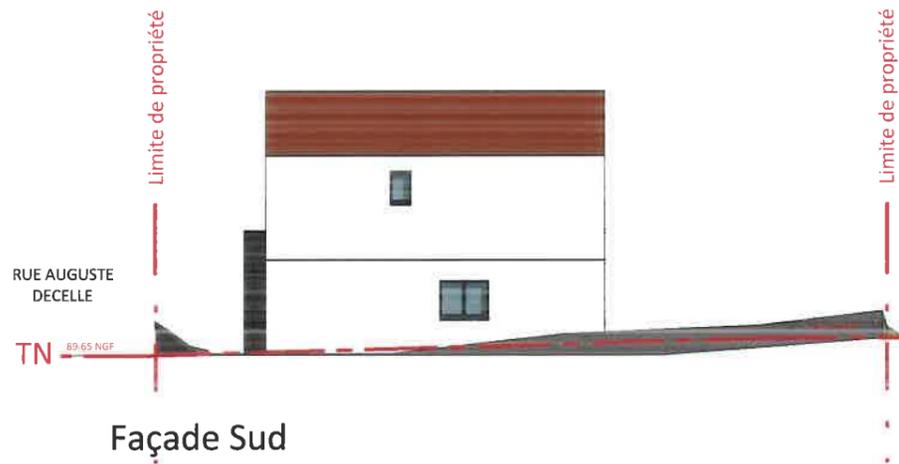
REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

MATERIAUX

- Toiture tuiles
- Bardage panneaux de fibrociment gris anthracite
- Enduit blanc cassé
- Fenêtres PVC blanc
- Goutières et descente EP PVC blanc
- Porte d'entrée et garage laquée gris anthracite



Façade Sud



Façade Est



REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

Rue Auguste Decelle

INSERTION 2 SUR LA RUE AUGUSTE
DECELLE

ARCHIMAGE
ET ASSOCIÉS
Agence d'architecture



REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

Rue Auguste Decelle

INSERTION 3 DES MAISONS
INDIVIDUELLES

ARCHIMAGE
ETIA ASSOCIÉS
Agence d'architecture

Selon la loi N°57-298 du 11 mars 1957 codifiée dans le code de la propriété intellectuelle, le présent document est la propriété exclusive et intellectuelle de la société Archimage & Associés. Par conséquent, il ne peut être ni utilisé, ni diffusé à un tiers sans notre autorisation.

PC-06b



REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT

Rue Auguste Decelle

INSERTION 1 DEPUIS LA RUE DU
PLANTY

ARCHIMAGE
ET ASSOCIÉS
Agence d'architecture

Selon la loi N°57-298 du 11 mars 1957 codifiée dans le code de la propriété intellectuelle, le présent document est la propriété exclusive et intellectuelle de la société Archimage & Associés. Par conséquent, il ne peut être ni utilisé, ni diffusé à un tiers sans notre autorisation.

PC-06c



1



2

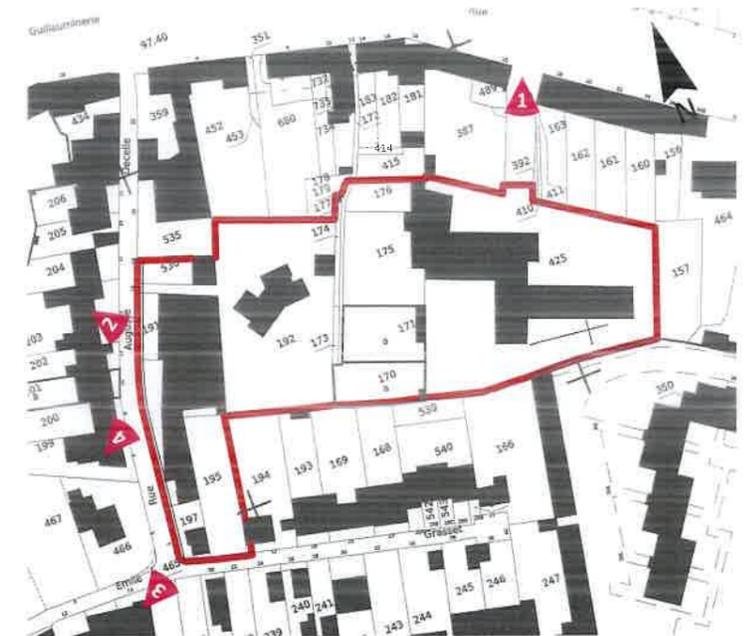


3



4

REÇU LE
14 AVR. 2023
MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT



Rue Auguste Decelle

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE 1 : 2000

ARCHIMAGE
ET ASSOCIÉS
Agence d'architecture

Selon la loi N°57-298 du 11 mars 1957 codifiée dans le code de la propriété intellectuelle, le présent document est la propriété exclusive et intellectuelle de la société Archimage & Associés. Par conséquent, il ne peut être ni utilisé, ni diffusé à un tiers sans notre autorisation.

PC-07&8

REÇU LE

14 AVR. 2023

MAIRIE DE CHOLET
DIRECTION AMENAGEMENT



 ARBRES CONSERVES

 ARBRES OU CONSTRUCTIONS SUPPRIMES

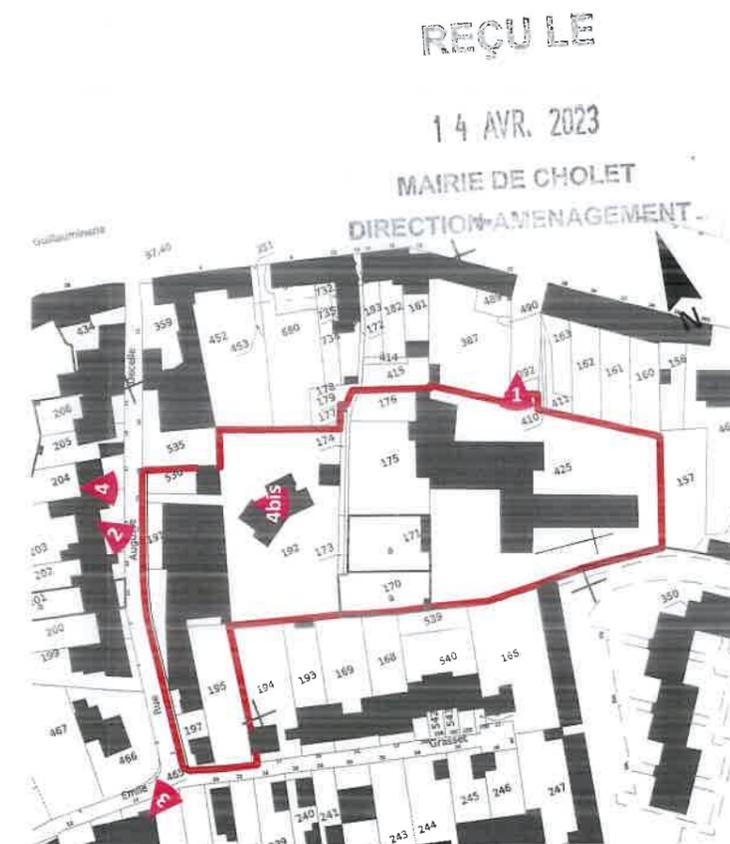
L'ensemble des avoisants (clôtures, haies, grillages)
sont maintenus en place

Rue Auguste Decelle

PLAN MASSE DE DEMOLITION 1 : 500



Selon la loi N°57-298 du 11 mars 1957 codifiée dans le code de la propriété intellectuelle, le présent document est la propriété exclusive et intellectuelle de la société Archimage & Associés. Par conséquent, il ne peut être ni utilisé, ni diffusé à un tiers sans notre autorisation.



Rue Auguste Decelle

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE DEMOLITION



Selon la loi N°57-298 du 11 mars 1957 codifiée dans le code de la propriété intellectuelle, le présent document est la propriété exclusive et intellectuelle de la société Archimage & Associés. Par conséquent, il ne peut être ni utilisé, ni diffusé à un tiers sans notre autorisation.